

Nursery Inclusion Policy – French Version

Approved on: October 01, 2024

Approved by: Bertrand Ferret, Principal

Implementation date: October 01, 2024

Revision date: NA

Objectif

Cette politique établit un cadre complet pour la mise en œuvre de l'éducation inclusive au LFITM, garantissant que tous les enfants en particulier ceux ayant des besoins éducatifs particuliers aient un accès équitable à une éducation de qualité et à un accompagnement adapté à leur développement. Elle reconnaît les besoins uniques et diversifiés des apprenants et promeut un environnement qui favorise leur progrès académique, leur bien-être émotionnel et leur inclusion sociale. La politique réaffirme l'engagement du LFITM à cultiver une culture d'acceptation, d'appartenance et de soutien individualisé pour chaque enfant. En définissant des lignes directrices et des attentes claires, elle assure une approche cohérente et unifiée de l'éducation inclusive à travers tous les programmes du LFITM. Elle offre également une vision claire à l'ensemble des parties prenantes, direction de l'établissement, personnel, familles, prestataires de services et instances réglementaires dans leur responsabilité commune de garantir à chaque enfant le droit d'apprendre, de se développer et de s'épanouir dans un environnement inclusif.

Politique

Le LFITM élabore et met en œuvre une politique d'inclusion qui décrit de manière détaillée comment l'établissement répond aux besoins variés physiques, sensoriels, sociaux, émotionnels, communicationnels, de santé et intellectuels de tous les élèves inscrits. La politique d'inclusion comprend, au minimum, les éléments suivants :

1. Philosophie de l'éducation inclusive : Réaffirmation du droit de tous les enfants, y compris ceux ayant des besoins éducatifs particuliers, à une éducation inclusive au sein du LFITM.
2. Processus d'admission : Procédures clairement définies pour l'admission des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers, garantissant un accès équitable.
3. Ressources humaines et accessibilité : Ressources humaines adéquates, infrastructures accessibles et systèmes de soutien à l'apprentissage adaptés à une variété de besoins.
4. Transparence des frais : Conditions dans lesquelles des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour un soutien renforcé.
5. Responsabilités de la direction : Rôles clairement définis de la direction de l'établissement dans la promotion des pratiques inclusives.
6. Assurance qualité : Normes minimales visant à assurer la cohérence et la conformité des pratiques inclusives.

1. Exigences de la politique d'inclusion

- a) La vision, la mission et la stratégie de l'établissement en matière d'éducation inclusive.
- b) Les procédures soutenant l'admission des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.
- c) Les détails des dispositifs de soutien inclusif du LFITM :

- Le personnel dédié à l'inclusion et ses qualifications.
 - L'accessibilité physique et les procédures d'évacuation sécurisées.
 - Les mécanismes de soutien à la pédagogie inclusive, les adaptations du curriculum, ainsi qu'un système de suivi des progrès des élèves.
- d) Les lignes directrices concernant les frais supplémentaires si le soutien dépasse les mesures inclusives standards.

e) Les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'éducation inclusive.

2. Admissions

2.1 Admission des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

Conformément à la Loi fédérale n° (29) de 2006 et à ses amendements ultérieurs, le LFITM ne refusera pas l'admission à un enfant ayant des besoins éducatifs particuliers, sous réserve que l'établissement soit en mesure de l'accueillir dans le groupe d'âge approprié.

Le LFITM garantit :

- Une priorité accordée aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ainsi qu'à leurs frères et sœurs.
- La demande des bilans originaux émis par des professionnels de santé qualifiés.
- Des transitions facilitées pour les nouveaux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.
- Des ajustements de l'environnement d'apprentissage et de l'environnement physique selon les besoins de l'enfant.
- Une définition claire des situations dans lesquelles l'établissement ne peut pas accueillir un élève.
- Une communication transparente avec les parents sur le processus d'admission et les pratiques inclusives.
- L'identification précoce des aménagements nécessaires dès la phase d'admission.
- Des séances d'observation pour évaluer les besoins en accompagnement (ex. : « stay and play »).
- L'utilisation d'évaluations standardisées.
- Un point de contact désigné pour accompagner les familles tout au long du processus d'admission.

2.2 Incapacité à accueillir

Le LFITM prend en compte plusieurs facteurs avant de refuser l'admission d'un élève :

- Obligations légales
- Besoins éducatifs
- Sécurité
- Ressources et personnel disponibles
- Implications financières
- Infrastructures

Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les options fondées sur des preuves que le LFITM peut soumettre une notification d'incapacité à accueillir à l'ADEK, avec un préavis de 7 jours adressé aux familles une fois la décision finale prise.

2.3 Orientation vers des structures spécialisées

La majorité des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers seront accompagnés au sein du LFITM. Dans des cas exceptionnels :

- Le LFITM contactera l'ADEK avant de recommander une orientation vers une structure spécialisée.
- Une collaboration sera assurée avec des spécialistes enregistrés auprès de l'ADEK.
Les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme sévère pourront être orientés vers des centres spécialisés si :
 - Un accord commun est établi entre l'ADEK, le LFITM et les parents.
 - Des thérapies intensives sont nécessaires et ne peuvent pas être proposées sur site.
 - Les parents comprennent et acceptent le processus d'orientation.

3. Pratiques inclusives

3.1 Équipe Inclusion

Le LFITM maintient un personnel suffisant pour garantir l'inclusion, comprenant notamment :

- Un coordinateur Inclusion chargé de coordonner l'éducation inclusive.
- Des assistants individuels, si nécessaire, financés par les parents et dûment enregistrés.
- Des enseignants spécialisés en inclusion, le cas échéant, pour soutenir les enseignants titulaires.

3.2 Environnement accessible

Le LFITM veille à ce que :

- Tous les espaces d'apprentissage et de jeu sont physiquement et sensoriellement accessibles.
- Les plans d'évacuation d'urgence tiennent compte de tous les enfants.
- Des évaluations des risques sont menées pour répondre aux vulnérabilités spécifiques.
- Des mesures anti-harcèlement sont mises en œuvre pour protéger les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.
- Des espaces sont disponibles pour les interventions et soutiens spécialisés.
- La conception des espaces tient compte des besoins sensoriels des enfants.

3.3 Soutien pédagogique inclusif

Le LFITM :

- Maintient un système efficace d'identification, de suivi et d'orientation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.
- Élabore des plans d'apprentissage personnalisés (PAP) intégrant les contributions des familles, du personnel et des évaluations.
- Utilise des stratégies pédagogiques flexibles.
- Forme régulièrement son personnel aux méthodes d'éducation inclusive.
- Collabore avec des spécialistes externes si nécessaire.
- Met à disposition des technologies d'assistance appropriées.
- Intègre les valeurs de l'inclusion dans les processus de recrutement et les évaluations du personnel.
- Favorise des relations solides entre les enfants et les adultes encadrants.
- Encourage la compréhension entre pairs et la coopération entre élèves.

3.4 Services spécialisés internes au LFITM

Identification et documentation

Le coordinateur Inclusion et les enseignants du LFITM sont responsables de l'identification des enfants pouvant bénéficier de services spécialisés. L'ensemble du processus, de la première observation jusqu'au début du service, doit être clairement documenté. La documentation inclut :

- Le type, la fréquence et la durée du service fourni.
- La situation actuelle et les objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporels).
- Les cibles d'intervention intégrées au plan d'apprentissage de l'enfant.
- Des mises à jour régulières des progrès.
- Des recommandations pratiques pour les enseignants, si nécessaire.

Enregistrement, sélection et accord avec les centres spécialisés

Le LFITM sélectionne des prestataires de services spécialisés externes dûment enregistrés auprès du Département de la Santé (DoH) et de l'ADEK. Un accord formel est signé entre le LFITM, le prestataire et les parents. Cet accord précise :

- Les modalités de gestion, stockage et protection des données personnelles, conformément à la Loi fédérale n° (45) de 2021 sur la protection des données.
- Les procédures à suivre en cas de dommages, selon les lois et politiques en vigueur.
- Le processus complet de référence, de la préoccupation initiale à la mise en œuvre du service.
- La nature des services, y compris les évaluations de départ.
- La durée de l'accord, les modalités de paiement, les procédures de recours et les clauses de résiliation.
- Les méthodes de suivi et les modalités de communication des progrès entre les parties concernées.

Mise à disposition d'un espace dédié sur site

Le LFITM met à disposition un espace dédié et sécurisé dans l'établissement pour la prestation des services spécialisés. Les lieux possibles incluent : le bureau de la direction, les salles de réunion, les espaces de soutien à l'apprentissage, l'infirmerie ou la salle de premiers secours. Cet espace doit :

- Être conforme aux exigences du DoH et à la réglementation en vigueur.
- Inclure un espace pour le matériel et du mobilier adapté à la taille des enfants.
- Ne pas inclure les espaces inappropriés tels que les cuisines du personnel.

4. Frais supplémentaires

Conformément aux principes de l'éducation inclusive, LFITM s'efforce de répondre aux besoins de tous les apprenants dans le cadre de sa structure tarifaire existante. Lorsque les évaluations cliniques indiquent la nécessité d'un soutien spécialisé au-delà de la prestation standard, l'école peut :

- Fournir une justification détaillée et une documentation des besoins et des coûts associés.
- Détailler toutes les charges supplémentaires et mettre à jour les dossiers eSIS en conséquence. Les parents recevront des relevés financiers trimestriels détaillant ces frais.
- S'assurer que toutes les charges sont transparentes et préalablement approuvées par l'ADEK.
- Réévaluer les charges chaque trimestre pour en vérifier la pertinence et l'efficacité continue.

5. Rôles et responsabilités

La politique d'inclusion de LFITM définit les rôles et responsabilités de la direction et du personnel pour garantir une culture d'éducation inclusive. Ces responsabilités incluent :

Gouvernance :

- Définit la direction stratégique de LFITM avec un engagement clair envers l'éducation inclusive.
- Nomme un membre du conseil d'administration pour superviser la prestation inclusive.
- Veille à ce que l'environnement scolaire soit accessible aux enfants handicapés physiques et sensoriels par des adaptations nécessaires ou une planification future.

Directeur :

- S'assure que l'éducation inclusive soit un point à l'ordre du jour des réunions de la direction et/ou du conseil d'administration.
- Intègre des objectifs inclusifs et des résultats mesurables dans le plan de développement de l'école.
- Nomme un membre de la direction pour superviser la prestation de l'éducation inclusive.
- Offre des opportunités de développement professionnel continu (DPC) axées sur l'enseignement adaptatif, la protection de l'enfance et la sécurité, en mettant particulièrement l'accent sur l'identification des besoins des enfants avec des besoins éducatifs particuliers.
- Supervise les évaluations des risques de toutes les installations de LFITM, en traitant les dangers potentiels pour les enfants ayant des défis moteurs, sensoriels, de communication ou comportementaux.
- Soumet les données demandées à l'ADEK concernant les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers.
- Veille à ce que tous les incidents de harcèlement ou de discrimination à l'encontre des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers soient documentés et traités de manière appropriée.
- Développe et maintient des procédures d'évacuation d'urgence pour tous les enfants de détermination, en veillant à ce que le personnel soit formé et conscient de ses rôles.
- Maintient la responsabilité de l'évacuation sécurisée de toutes les personnes ayant des besoins supplémentaires en cas d'urgence.

Responsable de l' Inclusion :

- Coordonne tous les aspects du soutien — éducatif, comportemental, social, sensoriel et émotionnel — pour les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers, en collaboration avec les enseignants et les professionnels.
- Participe avec les enseignants pour suivre et soutenir le développement de chaque enfant conformément aux attentes du programme.
- S'assure que toute la documentation soit stockée en toute sécurité, régulièrement révisée et partagée de manière appropriée.

- Maintient et met à jour le registre interne des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, y compris les PAP (plans d'apprentissage personnalisés) et les PEEPs (plans d'évacuation d'urgence personnalisés).
- Développe et réalise les PEEPs en collaboration avec le responsable de la santé et de la sécurité, notamment lorsque les besoins ou les environnements changent.
- Évalue l'accessibilité physique des installations de LFITM et veille à ce que les procédures d'urgence soient inclusives.
- Réévalue les données et met à jour les informations eSIS si nécessaire.
- Effectue des revues trimestrielles d'assurance qualité des pratiques pédagogiques inclusives et de l'impact des services.
- Organise des réunions régulières avec les parents pour examiner le soutien des élèves et promouvoir la cohérence entre l'école et la maison.
- Coordonne et évalue l'efficacité des interventions spécialisées en tant que services d'intégration ou en dehors de la classe.
- Collabore avec les spécialistes internes pour fournir des services de manière efficace au sein de l'école.

6. Plans Personnalisés

LFITM crée des plans pour chaque enfant nécessitant une approche d'apprentissage personnalisée.

Chaque plan :

- Est personnalisé en fonction des forces et des besoins spécifiques de l'enfant.
- Inclut des objectifs d'apprentissage personnalisés, progressifs et mesurables.
- Est révisé régulièrement dans les délais prévus.
- Est développé en collaboration avec les parents et les spécialistes (le cas échéant).
- Décrit clairement les aménagements nécessaires, les stratégies d'enseignement ou les modifications pour garantir l'accès au programme d'apprentissage.

7. Enregistrement et maintien des dossiers

LFITM utilise le module des Besoins d'Apprentissage Additionnels (ALN) d'ADEK sur eSIS pour enregistrer et suivre tous les enfants bénéficiant d'un soutien supplémentaire. Cela inclut :

- L'enregistrement de tous les aménagements et modifications notés dans le DLP (Plan d'Apprentissage Documenté) de l'élève.
- Assurer que les informations sensibles sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement au personnel désigné (par exemple, Responsable Inclusion, Éducateurs Inclusion), avec le consentement des parents.
- Soumettre les données à ADEK selon les exigences, en garantissant leur exactitude et leur confidentialité.

8. Engagement des parents à LFITM

LFITM reconnaît que l'implication significative des parents est essentielle pour soutenir les enfants ayant des besoins d'apprentissage supplémentaires. Dans l'intérêt supérieur de chaque enfant, LFITM s'engage à favoriser des partenariats solides avec les parents par la communication ouverte, la collaboration et la prise de décision partagée. LFITM :

- Engage un dialogue ouvert et respectueux avec les parents concernant les besoins d'apprentissage ou de développement spécifiques que leur enfant pourrait avoir.
- Encourage les parents à partager toute évaluation spécialisée ou rapport diagnostique pertinent pour soutenir les stratégies adaptées au développement de leur enfant.
- Implique les parents dans la définition des objectifs d'apprentissage personnalisés et l'élaboration conjointe de plans pour répondre aux besoins de l'enfant.
- Fournit aux parents des informations claires et accessibles sur la prestation inclusive standard de LFITM et les structures de soutien disponibles.
- Communique clairement comment LFITM partage régulièrement les mises à jour concernant les progrès de leur enfant, conformément à la politique d'engagement et de communication avec les parents de la crèche.

- Crée un environnement sûr et favorable où les parents peuvent exprimer leurs préoccupations et travailler de manière collaborative vers des solutions efficaces.
- Fournit aux parents des documents et observations basés sur des preuves lorsque des préoccupations concernant les progrès de l'enfant sont identifiées.
- Soutient les parents en partageant des ressources en ligne pertinentes, en les mettant en contact avec des réseaux de soutien locaux et en les guidant vers des évaluations professionnelles et des conseils lorsque nécessaire.
- Collabore avec les parents pour élaborer des plans de transition fluide pour les enfants rejoignant LFITM, ainsi que pour ceux se préparant à passer à l'école primaire.

Reference

2024 (September) ADEK_EEI_Inclusion Policy_v.1.0 Department of Education and Knowledge, Abu Dhabi (ADEK)